

Commune de Saint-Sulpice
Rue du Centre 47
Case postale 201
1025 Saint-Sulpice

Lausanne, le 24 novembre 2010

Opposition concernant la mise à l'enquête de 4 immeubles locatifs Rue du Centre En Champagny Sud

Madame, Monsieur,

Notre association, fondée en 2001 et forte de plus de 1300 membres, entend promouvoir le vélo comme moyen de transport respectueux de l'environnement, sain, rapide et bon marché.

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Les plans mis à l'enquête pour ce projet ne comportent que peu de stationnement vélos, alors que, selon la norme VSS 640 065, ce sont plus de 70 places pour vélos qui devraient être prévues. Nous demandons donc que le nombre de places de stationnement soit conforme à la norme VSS 640 065, que ces places soient réparties à l'intérieur et à l'extérieur, qu'elles soient couvertes et sécurisées selon la norme VSS 640 066.

En espérant que notre opposition retiendra toute votre attention en vue de favoriser la mobilité douce dans la région lausannoise, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Karine Crousaz

Présidente

Ruedi Zuercher

Membre du groupe ouest